

SEANCE ORDINAIRE DU lundi 27 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 13 avril 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy, JOUSSET Laëtitia, BLEE
Cédric, GROENINCK Laurence, GALLO Maxime, GREZANLE Aurélie,
SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick.

Absents représentés

ROLAND Fabrice-Claude a donné pouvoir à Freddy MASSAMBA,
GALLIER François a donné procuration à Olivier AMPE,
RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Marie-Véronique BEGIN.

Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE

**Délibération n° 2026 / 41 – RENFORT EXCEPTIONNEL DE 2 AGENTS DE
POLICIERS MUNICIPAUX A L'OCCASION DU SAMEDI 4 JUILLET 2026 POUR LES**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment les articles L. 511-1 ; L. 512-1 à L. 512-3 et R. 512-1 à R. 512-4 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L.512-3 ;

Vu le Décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux (modifié) ;

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics Administratifs locaux (modifié) ;

Vu la Circulaire du 16 avril 1999 relative à la mise en œuvre de la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors de manifestations publiques.

Considérant l'organisation du concert musical « TRIA FOLIE'S » le 04 juillet 2026 sur le territoire communal, événement susceptible de générer une forte affluence et des besoins accrus en matière de sécurité publique.



Considérant que les effectifs actuels de la police municipale ne permettent pas d'assurer, à eux seuls, la sécurisation optimale de cette manifestation.

Considérant que nous souhaitons faire appel à un renfort exceptionnel de 2 agents de police municipale qui viendraient des communes limitrophes (Mardié et Fay-aux-Loges).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la demande de mise en place d'un renfort de 2 agents de police municipale pour la période du samedi 04 juillet 2026 au dimanche 05 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter, conformément à l'article L. 512-3 du Code de la Sécurité Intérieure, la mise à disposition temporaire de 2 agents de police municipale, issus d'autres collectivités, pour la soirée du 04 juillet 2026 à l'occasion du concert musical « TRIA FOLIE'S ».

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

DE TRANSMETTRE à Madame La Préfète cette présente délibération, de l'afficher conformément à la réglementation.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 27/04/2026

Le Maire

Aymeric PÉPION



La secrétaire de séance

Christelle ETIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chi', is written over the name Christelle Etienne.